

Rural

INFORMATIONS

PUBLIC :

Notaires et collaborateurs pratiquant le droit rural

NIVEAU :

Expert

DATES :

18 juin 2026

DURÉE :

1 jour(s) (7,0 heures)

FORMAT :

Présentiel

PRÉREQUIS :

Aucun prérequis exigé, toutefois des connaissances générales en matière de droit rural vous permettront de suivre cette formation plus confortablement. Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement pour tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant Feuille d'emargement signée en présentiel ou électroniquement (régularisée par l'édition du rapport des connexions à la plateforme de visioconférence)

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- Un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- Un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de présence et un certificat de réalisation de formation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Université interdépartementale de Picardie (dépt 02-60-80) – 18 juin 2026

Atelier 27 - DRU006I - La transmission de l'entreprise agricole - expert

OBJECTIFS :

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Actualiser ses connaissances en matière de droit d'exploiter dans le cadre ou hors cadre familial
- Distinguer les éléments du capital d'exploitation du foncier (contrats, droits à produire, soutiens financiers..)
- connaître les régimes fiscaux de faveur

FORMATEURS



Monsieur Stéphane BERRE

CONTENU :

La transmission juridique de l'entreprise agricole

La transmission du droit d'exploiter

- dans le cadre d'une transmission familiale
- dans le cadre d'une transmission a un tiers

La transmission de certains droits ou biens

- Le sort des droits
- Le sort des biens

Le financement de la transmission

La reprise dans un cadre familial

- L'ardoise économique
- L'ardoise fiscale

La reprise par un tiers

- L'installation hors cadre familial
- Le rachat d'une exploitation par un investisseur